

**Extrait du registre des délibérations
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 19 décembre 2023

N° VA_DEL2023_172

Objet : Deuxième affectation de crédits destinés à l'aide aux projets de classes de découverte

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 18h45, le conseil municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Lionel BAPTISTE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Patrice CARLIER, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Didier MANIER, ayant donné pouvoir à Victor BURETTE, Benoît TSHISANGA, ayant donné pouvoir à Alexis VLANZAS, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, André LAURENT, Dominique GUERIN étant absents.

Un crédit de 30 000 € a été inscrit au budget primitif 2023 représentant une enveloppe globale à répartir sous forme de subventions pour des projets de classes de découverte organisées par les écoles élémentaires et maternelles publiques de la Ville.

Par délibération VA_DEL2023_26 du 4 avril 2023 a été attribuée une subvention de 5 000 €.

Le solde disponible est donc de 25 000 €.

L'ensemble des écoles a été informé de ce dispositif.

L'école élémentaire Pierre-et-Marie-Curie a fait parvenir un projet validé par l'Inspection de l'Éducation nationale. Elle sollicite une subvention municipale pour l'organisation d'un séjour à Super Besse en Auvergne, du 15 au 19 avril 2024, pour 47 élèves de CM1 et CM2.

Après avis de la Commission n°5 Sports, jeunesse, éducation, enseignement supérieur, enfance, petite-enfance du lundi 4 décembre 2023, Il est proposé aux membres du conseil d'attribuer une subvention à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Pierre-et-Marie-Curie pour un montant de 5 000 €.

Imputation comptable : 65748 288 4110

Politique publique (domaine-action-activité) : 15.3.4 Soutien aux projets

d'école

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 22 décembre 2023 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20231219-199830-DE-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 21 décembre 2023